

 <p>Rue du Champ de Courses 76370 ROUXMESNIL-BOUTEILLES</p>	<p>COMMUNE DE ROUXMESNIL-BOUTEILLES EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL CONSEIL MUNICIPAL DU 06 OCTOBRE 2025</p>
--	--

Date de convocation : 30/09/2025

Date d'affichage : 30/09/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le six octobre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des Saulniers, en séance publique, sous la présidence de M. Jean-Claude GROUT, Maire.

Etaient présents : Pascal LEGOIS, Marie-Laure DELAHAYE, Ronald SAHUT, Anne-Marie ARTUR, Martine BUISSON, Alain RASSET, Priscille CLEMENT, Pascal CAILLY, Alain NOEL, Stéphanie LEVILLAIN, Alain DEHAIS, Jonathan DESGROISILLES, Armelle POIRIER, Florence COSSARD

Etaient Absents : Véronica TROGLIA a donné pouvoir à Anne-Marie ARTUR
 Gilbert BAUDER a donné pouvoir à Pascal Cailly
 Dominique CATEL

Mme Priscille CLEMENT a été élue Secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

Nombre de membres	OBJET :
En exercice	18
Présents	15
Pouvoirs	2
Votants	17

VENTE D'UN BIEN SITUÉ SUR LA COMMUNE DE ROUXMESNIL-BOUTEILLES - 50, CHEMIN DE LA RIVIERE, À L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE (E.P.F.N.) - PARCELLE AD70

Le secteur du Chemin de la Rivière fait l'objet depuis 2022 d'une démarche de reconversion économique portée par la Communauté d'Agglomération Dieppe Maritime en lien avec l'Etablissement Public Foncier de Normandie (E.P.F.N.), avec la volonté de réaffirmer ce secteur comme un pôle attractif à l'échelle de l'agglomération.

La requalification de ce secteur aujourd'hui dégradé et marqué par des friches industrielles, est stratégique pour le territoire, permettant ainsi de répondre à des demandes d'implantation de nouvelles activités artisanales.

A ce titre, et à la demande de la Communauté d'Agglomération Dieppe-Maritime, la commune a décidé, en date du 13 mars 2025, d'exercer son droit de préemption sur un bien à usage de local d'entrepôt - Parcelle AD70, d'une surface de 233 m² et situé 50, Chemin de la Rivière à Rouxmesnil-Bouteilles.

La vente a été signée le 4 juin 2025 chez Maître Hervé LE LONG au prix de 55.000 €. Une commission a été versée à la société ImmoDpro pour un montant de 5.000 € et les frais liés à la vente, d'un montant de 1.861,69 €, ont été réglés directement au notaire par la commune.

Afin que Dieppe-Maritime puisse poursuivre les démarches engagées pour l'aménagement de ce secteur avec la maîtrise foncière des terrains en lien avec l'EPFN et le lancement des études préalables, Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que ce bien doit être racheté au plus tôt par l'E.P.F.N, comme cela avait été évoqué lors de la réunion de Conseil Municipal du 30 juin dernier.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Autorise Monsieur le Maire à vendre à l'Etablissement Public Foncier de Normandie, la parcelle AD70 d'une surface de 233m² au prix de 55.000 €.
- Note que l'ensemble des frais liés à la vente et engagés par la Commune, devront être pris en charge par l'E.P.F.N. ou la Communauté d'Agglomération Dieppoise, porteur du projet, afin que ce dossier représente une opération blanche pour la Commune de Rouxmesnil-Bouteilles ; à savoir les frais de commission d'un montant de 5.000 € réglés à la société ImmoDpro ainsi que les frais de notaire liés à la vente et réglés à la SCP Le Long et Lambelin pour un montant de 1861.69 €.
- La Commune établira un titre de recettes auprès de l'E.P.F.N. ou de la Communauté d'Agglomération pour la régularisation de la taxe foncière au prorata de la date de l'entrée en jouissance, soit le 4 juin 2025, et tant que les avis d'imposition correspondants au bien continueront à être adressés à la Commune de Rouxmesnil-Bouteilles.

Cette délibération est transmise au Représentant de l'Etat.

